

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

Météo

Stade

Aléa climatique

Mildiou

Oïdium

Black-Rot

Ravageurs

A RETENIR

Mildiou : peu d'évolution

Oïdium : très peu d'évolution sur les parcelles traitées

Black Rot : quelques nouveaux symptômes sur feuilles, qui restent isolés

Ravageurs : début de vol discret de G2 / essaimage en cours pour les cochenilles

METEO

Pluies du 9 au 15 juin

Département	Min (mm)	Max (mm)
Saône-et-Loire	0	15
Côte-d'Or	3	26
Yonne	1	5
Nièvre	1	5
Franche-Comté	3	4

Une semaine dans l'ensemble plus estivale, avec une remontée progressive des températures. Quelques averses, pas forcément attendues, ont localement plus ou moins arrosé le vignoble en milieu de semaine. Sur certains secteurs, ces averses ont été accompagnées de grêle, provoquant des dégâts variables (voir ci-après).

Prévisions à 7 jours :

MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19	SAMEDI 20	DIMANCHE 21	LUNDI 22
						
16° / 32° ► 20 km/h 45 km/h	13° / 33° ► 10 km/h	16° / 36° ► 10 km/h	18° / 37° ◄ 10 km/h	17° / 36° ◄ 10 km/h	19° / 38° ◄ 10 km/h	21° / 37° ► 10 km/h

(Source : Météo France, Chablis) le 15/06/2026 à 16h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

La semaine s'annonce de plus en plus chaude, avec un thermomètre qui devrait dépasser les 35 °C à partir de jeudi. De ce fait, des averses orageuses ne sont pas à exclure, comme l'indiquent ces prévisions concernant le vignoble chablisien.

STADE

Les grappes se développent à vive allure. Avec, pour l'instant, des réserves en eau suffisantes et des températures favorables, la croissance des baies a été très importante au cours de la semaine écoulée et l'on atteint en moyenne le stade « **grains de pois** ». Sur les secteurs les plus avancés, on observe même un début de fermeture de la grappe.

Avec cette avancée, l'année 2026 reprend encore un peu d'avance sur la moyenne décennale et reste comparable à 2020 ou 2022.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	Grains de plomb	Début fermeture
Côte-d'Or	Grains de plomb	Début fermeture
Yonne	Grains de plomb	Début fermeture
Nièvre	Grains de plomb	Début fermeture
Franche-Comté	Grains de plomb	Début fermeture



Figure 1 : grain de pois

ALEA CLIMATIQUE

L'orage qui s'est abattu sur la Côte-d'Or et le nord de la Côte chalonaise mercredi dernier a provoqué des dégâts variables sur les secteurs de Chassagne, Saint-Aubin, Beaune, Pommard, Savigny, Aloxe-Corton, Comblanchien, Premeaux-Prissey et Nuits-Saint-Georges, ainsi que plus localement dans les Hautes-Côtes, à Rully et à Mercurey.

Les fréquences de dégâts sont variables selon les secteurs, atteignant parfois jusqu'à 80 % des grappes touchées, le vignoble de la Côte de Beaune étant le plus impacté. Les dégâts sont localisés sur les faces sud et sont déjà secs en ce début de semaine.

MILDIOU

Situation

247 parcelles traitées ont été observées ainsi que 24 témoins non traités.

La situation n'a quasiment pas évolué depuis la semaine dernière. Les taches restent très rares à ce stade et sont observées de façon très isolée dans le vignoble.

Quelques très rares taches récentes ont été observées hors réseau, correspondant aux pluies de début juin. Dans tous les cas, la sporulation de ces taches, anciennes ou plus récentes, est très faible, voire inexistante pour la plupart.

Les orages de la semaine dernière ont localement (Côte-d'Or / Côte chalonaise) pu engendrer de nouvelles contaminations qui pourraient s'exprimer d'ici le milieu ou la fin de cette semaine.

Analyse de risque

Avec une présence de symptômes très limitée sur l'ensemble de la région et des conditions à venir très défavorables à la sporulation comme aux contaminations, le risque global peut être considéré comme très faible sur l'ensemble de la région.



*Mesures prophylactiques : retrouvez les bonnes pratiques prophylactiques sur ce [lien EcophytoPic](#), et notamment l'épamprage qui, à ce stade, permet de limiter le risque mildiou.

OIDIUM

Situation

247 parcelles traitées ont été observées lors de la tournée du lundi 15/06 + 24 témoins non traités.

À l'approche de la fermeture de la grappe, les observations de cette semaine portaient essentiellement sur celles-ci. Le constat est assez proche du bilan réalisé sur feuilles jusqu'à présent, avec une présence de symptômes assez rare sur le réseau (à peine 4 % des parcelles concernées), limitée essentiellement aux parcelles à fort historique, particulièrement sur le Mâconnais nord, la Côte chalonaise et la Côte-d'Or, où les symptômes sur feuilles étaient déjà présents.

Sur les parcelles concernées, les fréquences de grappes présentant des symptômes sont généralement très faibles (de 1 à 4 %), avec une seule parcelle dépassant 10 %.

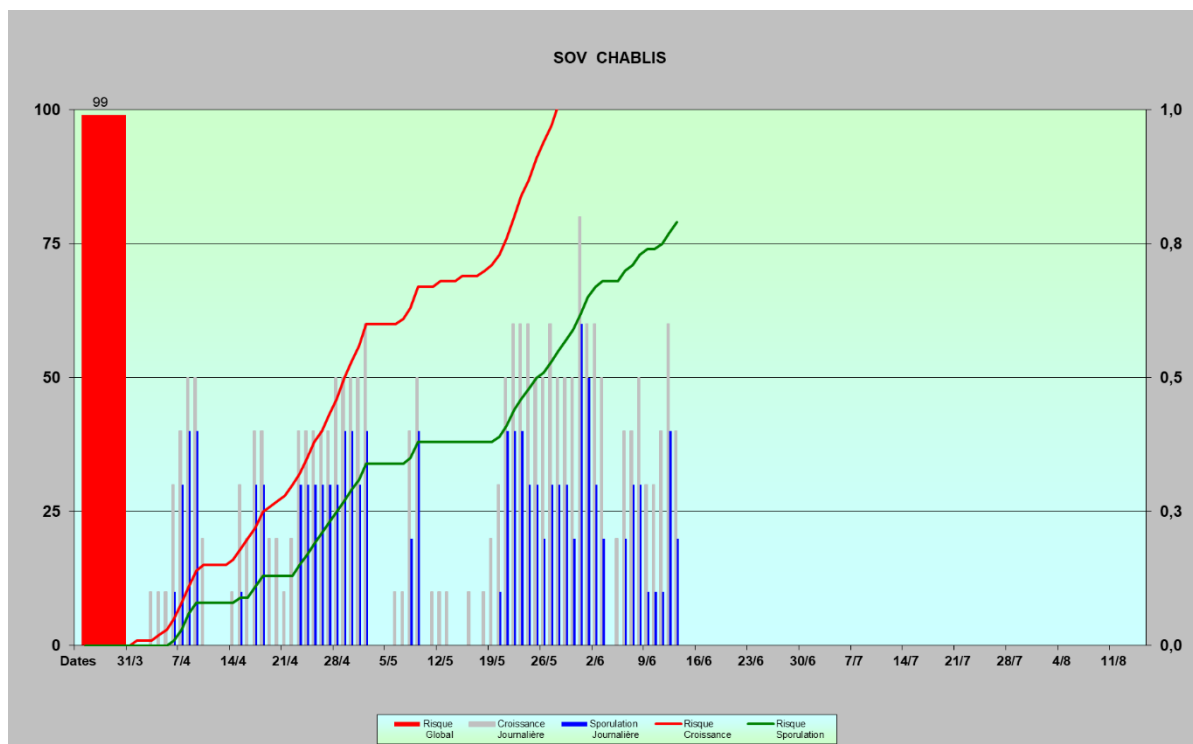
Cependant, très ponctuellement, quelques parcelles hors réseau présentent des symptômes sur grappes plus réguliers. Ces parcelles sont également caractérisées par une forte sensibilité à l'oïdium.

Sur certaines **parcelles non traitées**, déjà touchées sur feuilles et sur grappes les semaines précédentes, l'évolution est dans certains cas un peu plus importante.

Analyse de risque

Les conditions de la semaine écoulée ont été assez variables concernant l'activité de l'oïdium, avec des températures fraîches en début de semaine et plus élevées en fin, et des précipitations hétérogènes à l'échelle du vignoble (cf. graphique ci-dessous issu du modèle SOV).

Graphique 2 : Données du modèle SOV pour le site de Chablis



Concernant les conditions à venir, si les fortes chaleurs ne sont pas forcément favorables à une forte activité du champignon, il pourrait bénéficier des éventuelles fraîcheurs matinales qui pourraient encore être présentes en ce début de semaine.

La fréquence des parcelles concernées par des symptômes restant toujours faible à ce stade de la campagne, le risque paraît plutôt stable et faible à modéré pour les prochains jours.



La vigne reste toujours très sensible à l'oïdium à ce stade, et cette période de forte sensibilité se prolonge jusqu'à la fermeture complète des grappes.

*Mesures prophylactiques : retrouvez les bonnes pratiques prophylactiques sur ce [lien EcophytoPic](#), et notamment l'ébourgeonnage dans le cep qui aère la zone des grappes.

BLACK ROT

Situation

Si, globalement, les symptômes restent assez rares à l'échelle de la région, ils commencent à être plus présents sur les secteurs régulièrement sensibles, pour l'instant sur feuilles, dans quelques parcelles, notamment sur les secteurs les plus arrosés lors des orages des 2 et 4 juin.

Sur ces secteurs (Beaujolais / Sud Maconnais), l'évolution des symptômes sur grappes sera à surveiller dans les prochaines semaines.

Analyse de risque

Sur les secteurs sensibles, le risque sur grappes est maintenant à prendre en compte, avec une période de forte sensibilité qui a débuté depuis la nouaison et se poursuivra jusqu'au début de la véraison.

RAVAGEURS

Vers de la grappe

Situation

Le début de vol se confirme, très discrètement sur de rares secteurs, mais dans l'ensemble les adultes de tordeuses (Cochylis ou Eudémis) sont très peu présents.

Flavescence Dorée

Situation

Le nouvel arrêté préfectoral précisant les modalités de la lutte contre la flavescence dorée en Bourgogne-Franche-Comté a été signé le 7 mai dernier par la préfète de région.

Vous trouverez cet arrêté ainsi que les cartes des différentes zones de lutte insecticide via les liens suivants :

- [Lien de l'arrêté](#)
- [Lien des cartes](#)
- [Message réglementaire](#)

Le message réglementaire disponible ci-dessus précise la période de protection pour les secteurs en lutte obligatoire. Pour rappel, les premiers traitements étaient à réaliser entre **le 27 mai et le 4 juin** pour les zones de protection à 24-28 jours et en vignes mères de greffons. Pour les produits ayant une persistance d'action de 8 jours, le deuxième traitement était à positionner du **04 au 12 juin, puis un troisième entre le 12 et le 20 juin**. Pour les produits avec une persistance d'action de 14 jours, le renouvellement doit être réalisé entre le **10 et 18 juin**.

Pour les zones de protection 14-16 jours, la première intervention était à réaliser au plus tard cette semaine (entre **le 3 et 11 juin**), avec un renouvellement pour les produits ayant une persistance de 8 jours à positionner entre le **11 et le 19 juin**).

Un second message règlementaire sera communiqué dans les semaines à venir pour déclencher les traitements aduicides sur les secteurs concernés (uniquement en conventionnel).

Pour rappel, la protection obligatoire en pépinières viticoles doit être assurée en continu du **15 mai au 15 octobre**.

Cochenilles

Situation

Au vu des observations réalisées sur les parcelles concernées, l'essaimage (dispersion des larves) est en cours, au moins pour les cochenilles floconneuses (*Pulvinaria vitis* et *Neopulvinaria innumerabilis*).



Figure 2 : Essaimage de cochenilles floconneuses (source CA71)

Informations complémentaires sur les cochenilles via ce lien :

<https://ephytia.inrae.fr/fr/C/25381/Vigne-Methodes-de-protection>



Figure 3 : ovisac ouvert (source CA71)

BIODIVERSITE ET SANTE DES AGROSYSTEMES

Dans le but d'accompagner la démarche agroécologique portée par le bulletin de santé du végétal, voici les notes nationales biodiversité :



Toutes les fiches « biodiversité et santé des agroécosystèmes » ainsi que « les fiches réglementaires » sont disponibles sur le site de la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté, en cliquant ici.

AMBROISIE

En cette période où sa croissance est importante, il est assez facile de repérer cette plante à la fois très concurrentielle, invasive, et très allergène, pour limiter sa propagation.

Une note « Ambroisie » est disponible dans les annexes du bulletin. Cette note a pour objectif d'apporter des Informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia* dans la reconnaissance et la gestion.

Vous lisez le BSV ? Votre avis compte !

Dans le cadre d'une étude sur le BSV 2.0, le CST Ecophyto, comité indépendant de gouvernance de la stratégie Ecophyto, mène une enquête auprès des lecteurs du BSV pour mieux comprendre leurs usages, la valeur qu'ils lui accordent et leurs attentes. Les résultats alimenteront l'élaboration de recommandations sur le dispositif.

La réponse à ce questionnaire vous demandera environ 15 minutes (<https://sondages.inrae.fr/index.php/375212?lang=fr>). L'enquête est ouverte du 26 mai au 26 juin. Les réponses sont anonymes mais si vous souhaitez recevoir une synthèse des résultats et le rapport final, vous pouvez laisser votre adresse e-mail en fin de questionnaire.

Ce retour sera précieux pour cette étude, et l'équipe du CST Ecophyto vous remercie par avance du temps que vous y consacrerez.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, BIO Bourgogne-Franche-Comté et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône-et-Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, BIO Bourgogne-Franche-Comté, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Soufflet Vigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aaces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura ;



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques de leurs conseillers.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.